

	Compte-rendu de la réunion technique
	Date : 19 mars 2024
Présents :	<ul style="list-style-type: none"> • Anne V. • Annick R. • Claire G. • Jean-Jacques B. • Jean-Luc S. • Loïc T. • Marie-Claude M. • Marie-France M. • Marie-Hélène R. • Nathalie D. • Patrick A. • Pierre V. • Sophie L.-B. • Véronique P. • Yolande P.

1) *Framadate*

Il reste assez souvent des créneaux non remplis, pour y remédier :

s'inscrire à l'avance, pas plus d'une ou deux fois par semaine et éviter de prendre toujours les mêmes créneaux.

Le facteur ne semble pas passer tous les jours, le courrier arrive parfois en fin de matinée.

L'ASTI sera fermée le lundi 2 avril (lundi de Pâques), l'ensemble des permanences du lundi 2 avril est reporté au mardi 3 avril :

- Accueil juridique à 09h00 ;
- Aide alimentaire de 14h00 à 16h00 ;
- Distribution des courriers de 17h30 à 19h00.

Il n'y aura pas de permanence nouvelle domiciliation ce jour-là, mais une souplesse est tout de même demandée si c'est possible.

Procéder au déplacement de l'affiche qui prévient de cette fermeture car elle n'est pas très visible. Elle se situe sur le palier du 1^{er}, la mettre sur la porte rouge.

2) *Accueil du lundi matin*

L'accueil du lundi matin est différent de l'accueil des autres jours : seule une quinzaine de personnes peut être reçue et il y en a souvent plus de personnes qui souhaitent de l'aide juridique.

Le système mis en place avec cette limite génère régulièrement des tensions et de l'énerverment du côté des personnes qui ne peuvent être reçues. Ces réactions sont difficiles à gérer pour les bénévoles accueillants.

À ce sujet, Jean-Luc transmet les excuses de Stéphane qui ne peut participer à la réunion et parler de cet accueil qu'il pratique depuis plusieurs années. Jean-Luc nous fait part de leur longue conversation téléphonique.

Stéphane reconnaît s'être énervé plusieurs fois. Il explique cet énervement par le fait qu'à force de venir tous les lundis c'est devenu son truc à lui et quand les gens ne font pas comme lui, ça le met de mauvaise humeur. Il a « battu sa coulpe » et proposé de constituer un groupe, il a besoin aussi de débriefer après ces accueils. Il souhaite continuer l'accueil du lundi matin, une fois par mois avec une autre personne jusqu'à 10h.

Anne prend la parole, car elle estime qu'elle a subi une agression violente de la part de Stéphane, un lundi matin, devant témoins et sans excuse de sa part depuis.

Cela s'est aussi passé avec Juliette.

Véronique souligne que Stéphane ne peut se contenter de s'excuser près d'un tiers, mais doit le faire directement auprès d'Anne.

Anne entend bien que Stéphane semble être dans de meilleures dispositions. Mais, comme il y a eu plusieurs incidents, elle demande que tout soit fait pour que cela ne se reproduise plus.

Yolande demande que cette discussion ait lieu avec Stéphane.

Claire n'a pas remarqué les problèmes évoqués.

Pierre explique le fonctionnement du lundi matin tel qu'il l'a vécu lorsqu'il était là.

Elisabeth revient sur le sujet des difficultés avec Stéphane ; elle précise qu'il serait sûrement nécessaire de faire une réunion avec les quelques personnes dont Stéphane qui vont assurer l'accueil du lundi matin afin de définir les rôles et les places de chacun pour cet accueil.

Jean-Luc proposera 3 dates aux personnes qui font l'accueil pour une rencontre entre bénévoles pouvant assurer cet accueil afin de réfléchir à un mode opératoire. Dans l'idéal : une rotation des bénévoles pour, chaque semaine, être deux dès 8h30. L'un présent jusqu'à 12h, l'autre pouvant partir à 10h30.

Donc nécessité d'être plusieurs pour assurer ces présences et de prévoir que ces volontaires puissent communiquer entre eux de temps en temps.

Si, dans l'avenir, nous pouvons trouver un poste d'assistante nous pourrions réitérer ce qui avait été mis en place quand Guennët était présente à l'ASTI : le numéro de téléphone des personnes refusées était noté et elle les rappelait dans l'après-midi, ce qui diminuait beaucoup la tension le lundi matin.

Claire rappelle que des accueils juridiques collectifs existent dans certaines ASTI et que cela pourrait être une expérience à faire.

Anne, Georgina et Monique doivent revoir Guennët mercredi 20 mars à 11h30 avec sa conseillère France Travail au téléphone pour savoir quelle est la solution la plus adaptée à sa situation pour avoir un contrat de formation AFPR en même temps qu'elle occupe un poste à l'ASTI.

Ajout du bureau au C.R :

Une instance de médiation avait été retenue lors des journées de formation « gouvernance » et validée au CA du 8 janvier. Les faits relatés par Anne nous imposent sa mise en œuvre dans les meilleurs délais. Bien évidemment, nous vous tiendrons informé.es.

3) Classeur rouge

Marie-Hélène présente le classeur rouge qui contient tous les documents utiles pour l'ASTI. Sophie, Juliette, Elisabeth et Marie-Hélène se retrouvent une fois par mois pour la mise à jour des fiches, Juliette en fait la mise en forme. Il ne faut pas hésiter à retourner les voir régulièrement. Les fiches « Courrier », « Domiciliation », « Aide alimentaire » et « Info santé » ont été retouchées dernièrement. Ces documents sont aussi sur le site Internet dans la partie « Documents utiles », ils sont aussi sur le PC du bureau.

Sophie rappelle qu'il est important de signaler si dans des fiches vous voyez des éléments obsolètes ou manquants.

Marie-Hélène précise que ce classeur est le seul endroit où apparaît la liste des bénévoles et donc, seule la liste des bénévoles n'est pas sur le site Internet de l'ASTI. Après discussion, la RT se prononce pour l'ajout de la liste des bénévoles sur le site Internet. Cette liste contient pour chaque bénévole : nom ; prénom ; adresse mail ; numéro de téléphone (avec son accord) ;

- + Si le bénévole a la clé de la porte d'entrée de l'ASTI ;
- et si le bénévole est administrateur sur DOMIFA.

Quelques soucis avec des adresses mails de bénévoles qui « disparaissent » dans les groupes contacts Mailo, notamment avec Annick E.-C., Marie Odile G, Pierre V. N'hésitez pas à nous informer si vous ne recevez pas d'informations de l'ASTI, notamment l'ASTI Info.

4) Paiement des amendes et des frais médicaux

Le fond social ne peut pas prendre en charge le paiement des amendes et des frais médicaux restant à la charge des patients. Bien savoir et dire qu'en cas de délivrance d'un titre de séjour ces sommes non payées peuvent être réclamées aux personnes concernées.

Patrick explique le circuit de la facturation pour les consultations externes du CHU. Il est toujours possible de faire modifier la facturation en appelant le service des consultations externes si la personne a des droits. Patrick veut bien se charger de ces appels.

Patrick informe que les droits AME sont rétroactifs à la date de la demande. Le délai entre la demande et l'accord peut être d'un mois. Patrick fait une fiche.

5) Préparation de la journée du 17 octobre

Depuis quelques années, l'ASTI se retrouve avec ATD et Habitat et Humanisme pour la « Journée mondiale du refus de la misère » le 17 octobre, cette année le thème est : « La maltraitance sociale et institutionnelle ».

L'ASTI se sent concerné par ce thème. Il existe une charte pour cette journée. C'est un temps de réflexions et de propositions et de mise en valeur des gens qui sont piétinés par ce genre de problème.

Jusqu'à ce que ce sont les mêmes bénévoles de l'ASTI qui participaient à la préparation de cette journée. Jean-Luc fait un appel pour que de nouveaux bénévoles rejoignent ce groupe pour réfléchir à cette charte. Véronique, Pierre et Jean-Jacques sont volontaires. Si vous êtes intéressés merci de le signaler à Jean-Luc.

6) *Congrès de la FASTI*

Congrès de la FASTI à Valence du 17 au 20 mai, l'ASTI refait un appel aux volontaires pour y assister. Il y a des motions à voter et il faut être au congrès pour pouvoir les voter. Les motions ont été envoyées à tous les membres du CA par mail le 8 février.

Extrait du mail :

Ci-dessous les propositions de motions d'orientation en vue du prochain Congrès fédéral. Issues des travaux des Commissions de mai et septembre 2023 et du groupe de travail de préparation du Congrès, ces propositions de motions se concentrent sur les enjeux suivants :

- Premier-e-s concerné-e-s : transformer nos pratiques pour transformer le Mouvement
- Développer la présence de la FASTI et de ses mots d'ordre au sein des mouvements sociaux
- Faire Mouvement pour l'ouverture des frontières : point d'étape et suites de la mobilisation

Les deux motions suivantes, plutôt internes, s'inscrivent dans la continuité du congrès de 2021 qui pointait l'importance de renforcer notre Mouvement et le travail du groupe « Modèle fédéral » qui s'est réuni à plusieurs reprises ces deux dernières années :

- Repenser notre fonctionnement pour un réseau plus fort à la hauteur des enjeux actuels
- Faire Mouvement et mieux fonctionner ensemble

Nous invitons chacune des Asti à faire remonter à la Fasti des propositions d'amendement de ces motions (sur le mail coordination@fasti.org). Petit rappel : les retours ne peuvent pas être des retours individuels mais bien des **retours collectifs discutés au sein des Asti**. L'équipe compilera l'ensemble des retours en vue du Congrès, ce qui permettra aux congressistes de se positionner collectivement, de les discuter et les voter.

Par ailleurs, chaque Asti a la possibilité de proposer une autre motion (qui sera amendée et votée au Congrès) ou de proposer une contribution (c'est à dire un texte qui ne sera pas soumis au vote du Congrès mais qui permet d'apporter un éclairage, une information, une analyse de l'Asti).

7) *Questions diverses*

Manifestation du 23 mars contre le racisme et le fascisme : Une réunion doit avoir lieu le 19 mars à 17h30 pour en connaître les modalités.

Ajout du bureau au C.R :

Il n'y a pas eu de manifestation caennaise le 23 mars. La réunion Antiracisme et Solidarité a portée notamment sur la réunion publique avec Edwy Plenel du 3 avril et à la rédaction d'un appel inter-orgas contre l'extrême droite.

Prévoir une nouvelle date pour une réunion nouveaux bénévoles en avril.

La date de la prochaine réunion technique est fixée au **jeudi 18 avril 2024 à 12h30**.